



lundi 31 janvier 2022

La direction a convié les organisations syndicales à une visio conférence pour présenter les évolutions de l'EDR

la situation après le CTL «emplois» des 18 et 28 janvier 2022 :

effectif :

43 agents au 1/1/2022

65 agents au 1/09/2015

métiers :

44 % spl

assiette 14 %

publicité foncière:12 %

recouvrement / compta : 7 %

fisc prof : 7 %

foncier cadastre : 5 %

divers direction : 11 %

affectation par secteur géographique :

arras 15

boulogne 19

bruay lillers 9

établissement d'un plan de formation :

besoin de développer des compétences avec anticipation des évolutions

il sera ambitieux

développement de compétences en

SIE tva rar

sip : missions foncières médoc web recouvrement

SPL

SPF-E

PRS

ce sera en partie une formation sur place aux côtés d'agents sachants

cursus individuels à mettre en place (volontariat), il y aura des reconversions pour certains agents (changement de dominantes)

critères d'affectation :

limiter les interventions en urgence des DER

s'assurer de la polyvalence d'un nombre suffisant d'agents

mettre des solidarités en place entre services de même famille

ce sujet n'est pas bouclé

travail à distance des EDR (salles blanches, télétravail)

calibrage futur de l'EDR :

il y a un besoin d'avoir une équipe de renfort importante



on restera avec un ajustement (lors du CTL emplois) chaque année
en cas de suppression d'emploi c'est l'agent ayant le moins d'ancienneté administrative qui sera
concerné
pause sur le recrutement d'EDR pour le mouvement local 2022

Ce sujet sera à l'ordre du jour du CTL de mars ; nous aurons les documents de travail
ultérieurement.
Vous pouvez nous faire part de vos remarques.

question diverse :

les EDR feront-ils des permanences dans les maisons « France services » ? non pas de demande
pour l'instant. c'est géré en contre appel et par les SIP